

BILAN HIVERNAL DE LA POPULATION DE LOUP : LE SEUIL DES 500 LOUPS EST ATTEINT

Depuis le retour de l'espèce sur le territoire national au début des années 1990, l'ONCFS est mandaté pour réaliser le suivi de la population de loup en France.

L'établissement s'appuie sur un réseau fort de 4000 observateurs volontaires et spécialement formés en charge de la collecte d'indices de présence afin de pouvoir établir chaque année trois indicateurs de suivi de cette population :

1. Une estimation de l'effectif de la population (réalisée en sortie d'hiver) ;
2. Le suivi des meutes et des individus fixés sur un territoire ;
3. L'évolution de l'aire de présence.

Il est important d'analyser conjointement ces indicateurs pour avoir une bonne perception des phénomènes à l'œuvre.

Le réseau Loup/Lynx **publie aujourd'hui le bilan du suivi hivernal de la population de loups en France pour l'hiver 2018/2019** sur le site www.loupfrance.fr.

Les principales conclusions en sont les suivantes :

- **La population a atteint le seuil de viabilité démographique** fixé à 500 loups dans le cadre du Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage, reprenant une notion découlant de l'expertise scientifique collective ONCFS-MNHN 2017. Plus précisément, **l'effectif en sortie d'hiver est estimé à environ 530 (intervalle de prédiction 477-576) ;**
- **La croissance de la population de loup s'effectue essentiellement (en effectif) par une densification de l'arc alpin.** Dans le même temps, il est important de noter que **la croissance de la population se réalise également par la colonisation de nouveaux territoires.** Des loups ont ainsi été détectés dans de nouvelles zones en 2018, notamment dans les Pyrénées-Atlantiques, dans la zone Aube-Yonne, et dans certaines nouvelles zones du massif central.
- **Le suivi de la population met en évidence des phénomènes qu'il convient d'étudier plus particulièrement pour comprendre les dynamiques en cours.** Plusieurs zones de présence permanente du loup ont ainsi perdu leur statut de groupe reproducteur (meute), et il convient de vérifier s'il y a un lien avec les tirs réalisés dans le cadre de la prévention des dégâts aux troupeaux. De même, la question de l'effet des tirs sur la dynamique de constitution ou de scindement des groupes de loup – et donc la reproduction- doit être étudiée précisément. L'ONCFS conduit actuellement sur ces problématiques un travail de doctorat qui s'appuie sur les données récoltées. Enfin **la détection et la qualification des reproductions durant le printemps, notamment sur les fronts de colonisation, est en soi un enjeu et appelle un suivi particulier dans le cadre de la campagne de suivi estival.**

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

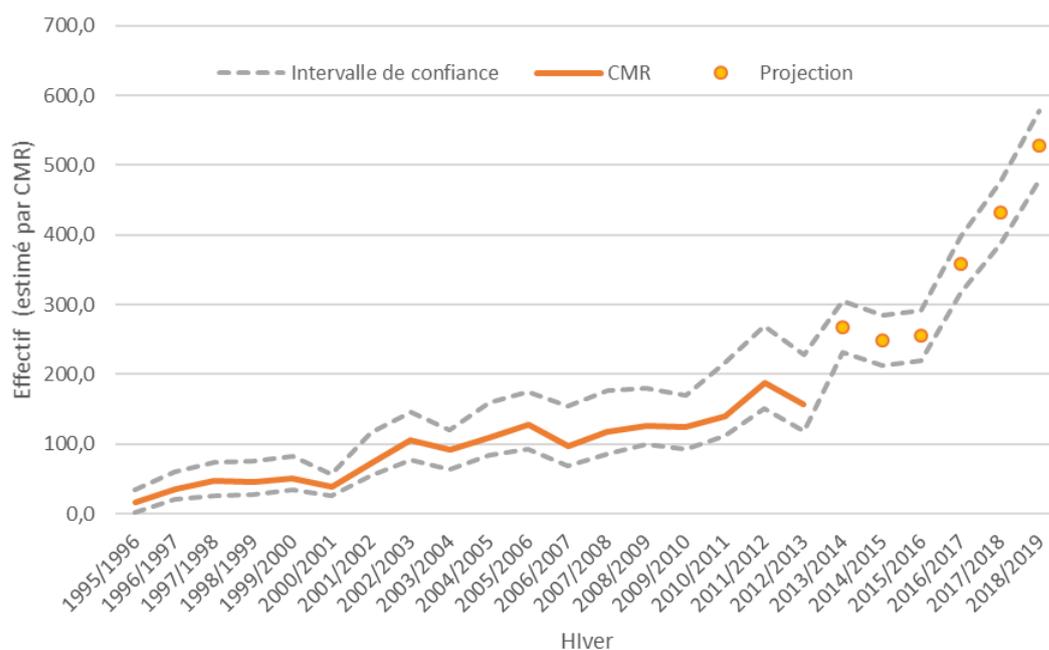
L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture



L'atteinte du seuil des 500 loups en France va conduire à l'activation de nouvelles mesures de gestion telle que prévue dans le cadre de l'évolution du Plan national d'action sur le loup et les activités d'élevage actuellement en vigueur.

Dans le détail :

Le bilan démographique de la population de loups au sortir de l'hiver 2019 **est estimé à environ 530 (intervalle de prédiction 477-576)**. Pour mémoire, l'effectif estimé l'an dernier en sortie d'hiver 2017-2018 était de 430 individus [387-477].



Le nombre de ZPP (zones de présence permanente) poursuit sa progression, passant de 74 ZPP détectées en sortie d'hiver 2017-2018 à **92 ZPP en sortie d'hiver 2018-2019**.

Parmi ces zones de présence permanente, 70 sont constituées en meutes (à partir de trois individus ou avec une reproduction avérée) contre 57 l'hiver précédent. Il faut ajouter à ces groupes territorialisés 20 ZPP qui ne sont pas constituées en meute contre 15 l'hiver dernier. Deux ZPP demeurent sans indices (correspondant au statut « à suivre » sur l'histogramme ci-dessous).

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

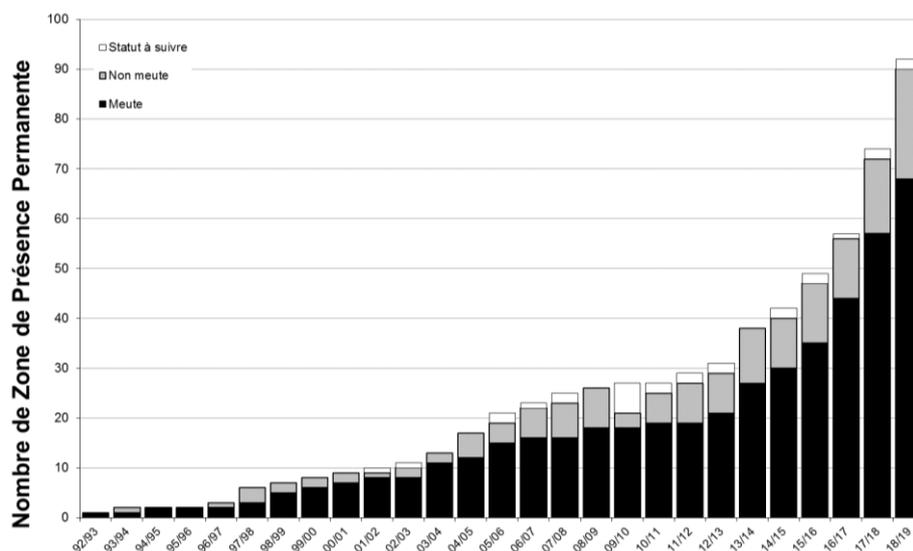
01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture

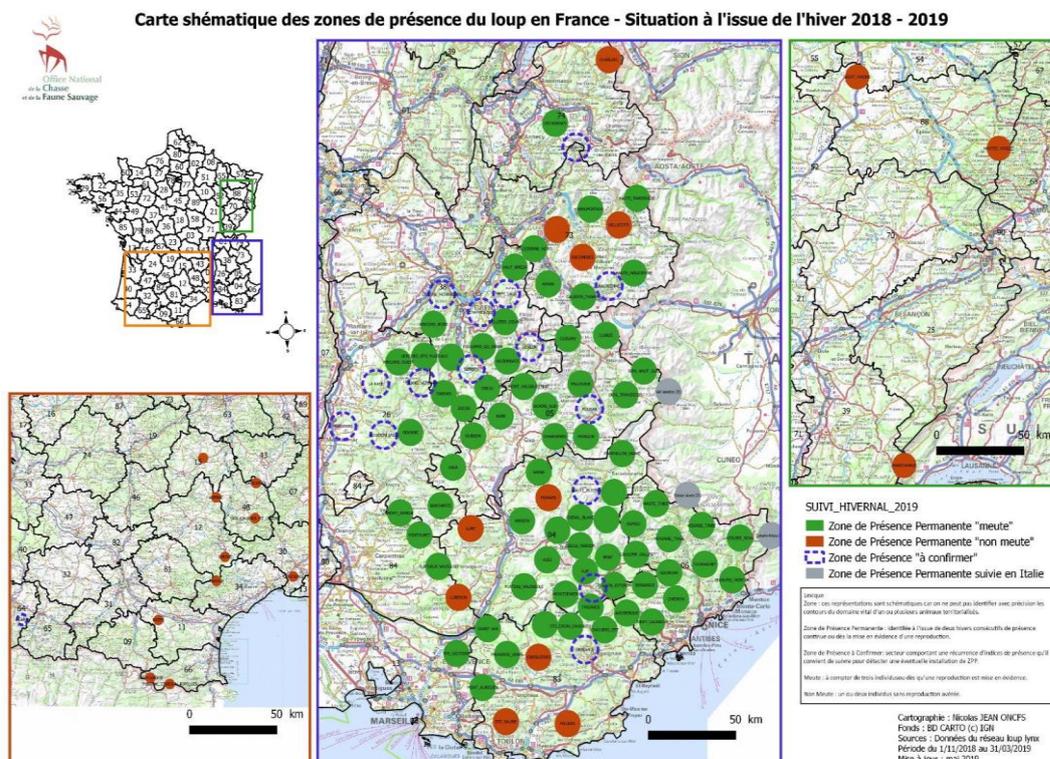




Toutefois, 4 zones de présence permanente perdent le statut de meute dans les départements 73 et 04. L'hypothèse d'un effet des tirs sur les meutes jusqu'alors présentes dans ces zones reste à confirmer.

La carte des ZPP fait ressortir les zones dans lesquelles des indices de présence sont détectés deux années de suite ou qu'une reproduction est connue, confirmant de fait qu'un groupe de loups est installé. Les populations de loup étant structurées par groupes sociaux, conditionnant la reproduction, le suivi des ZPP est donc un indicateur important pour le suivi de l'espèce.

La carte des ZPP 2019 confirme que la présence de la population et la reproduction se concentrent dans l'arc alpin et en Provence.



CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gov.fr

www.oncfs.gov.fr

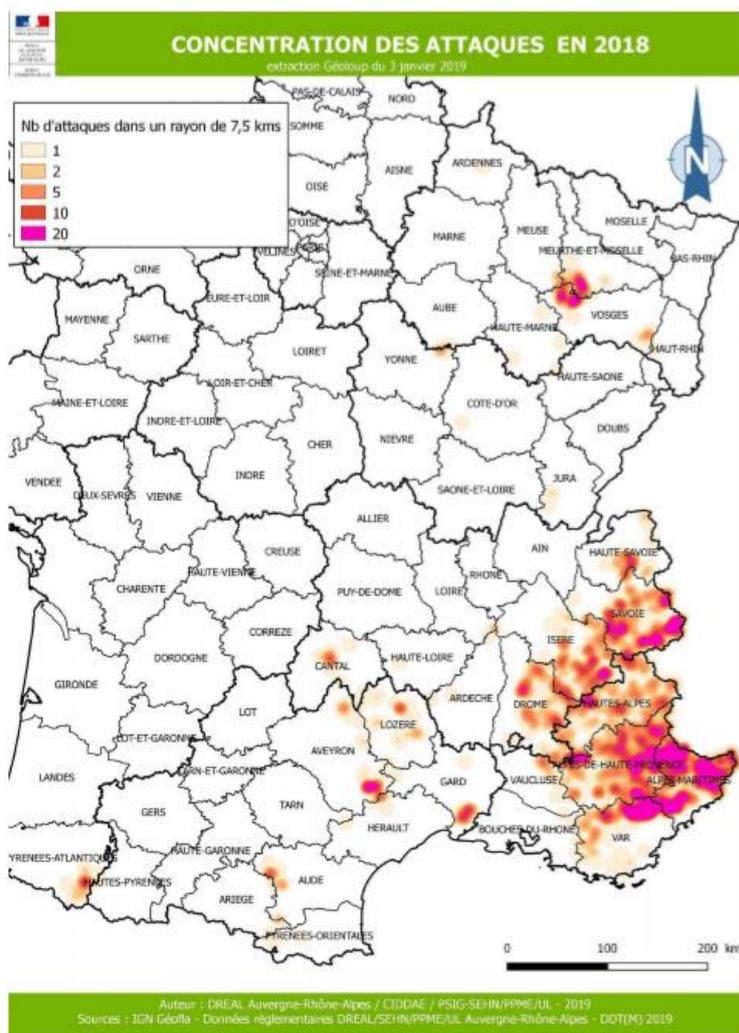
L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture



Néanmoins, la carte des ZPP, qui illustre la **permanence** (ou récurrence) de la présence de l'espèce, n'illustre qu'avec un certain retard la **colonisation** de nouveaux territoires.

C'est pourquoi il est également important de suivre l'**évolution de l'aire de présence**, réalisée à partir des indices de présence et des dégâts aux troupeaux liés au loup et dont la mise à jour 2019 est en cours par l'ONCFS en lien avec les services de l'Etat. Sa publication est prévue début juillet 2019.

Dans l'attente, la **carte des déclarations de dégâts** permet d'illustrer la **présence territoriale du loup**, notamment les territoires nouvellement colonisés, tels que les Pyrénées-Atlantiques et la zone Aube-Yonne, ou ceux de colonisation récente (Jura, sud du massif central, etc).



Retrouvez l'ensemble des cartes et données du bilan hivernal sur le site de référence : www.loupfrance.fr.

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gov.fr

www.oncfs.gov.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

